

pui unanime de la Chambre. Nous espérons que les libéraux qui s'y trouvent seront d'accord avec les principes que nous invoquons. Nous nous efforçons modestement de sauvegarder les droits du Parlement. Nous reconnaissons que l'efficacité compte avant tout, mais il faut préserver le droit d'expression de l'individu.

Cet amendement n'est peut-être pas très bon. Nous ignorons s'il portera fruit, mais c'est le meilleur que nous ayons à offrir. Certains d'entre nous ont longtemps peiné sur cette question des transports. Nous avons d'autres amendements à présenter mais, en principe, aucun n'est plus important que celui-ci. D'après moi, le député de Peace-River, en amenant la question sur le tapis le 20 décembre, et encore aujourd'hui, s'est fait une réputation durable dans l'histoire du Parlement. Je lui rends hommage, ainsi qu'aux représentants de tous les partis, membres du comité des chemins de fer qui ont entendu de nombreux témoignages et ont fait preuve d'une grande souplesse et de beaucoup d'empressement à produire un bon projet de loi. Une foule d'amendements ont été acceptés par le comité.

Je rends hommage au personnel qui a dû travailler d'arrache-pied pour tâcher de trouver des réponses juridiques et statutaires aux problèmes soulevés. Dans ce cas-là, nous avons tous travaillé de concert. J'espère que le ministre n'invoquera pas sur-le-champ, comme il le fait parfois, un argument pour rejeter notre proposition. Le député de Peace-River peut, je pense, réfuter les arguments du député d'York-Nord...

**Une voix:** York-Sud.

**L'hon. M. Hamilton:** Pardon, d'York-Sud. Je crois que les arguments peuvent être réfutés. Nous essayons au fond de proposer à la Chambre un changement aux institutions pouvant servir de précédent pour d'autres commissions. Tous les autres pays du monde connaissent le même problème que nous. Je m'abstiendrai de citer des auteurs et des études. On a publié une foule d'articles et de monographies de personnes extrêmement compétentes qui se préoccupent de ce problème. Dans son dernier discours sur ce sujet au Canada, le haut-commissaire de Grande-Bretagne a insisté auprès des hauts fonctionnaires canadiens pour qu'ils accordent un peu plus de pouvoirs aux représentants élus. Cette demande instantane a été faite par un homme qui a détenu cinq portefeuilles au Royaume-Uni et a vécu plusieurs années au Canada. Je crois qu'il nous respecte. S'il a adressé cette requête à nos fonctionnaires, c'est parce qu'à ses yeux, nos problèmes sont les mêmes que ceux du Royaume-Uni.

Les États-Unis sont en plus mauvaise posture que nous, et de tous les pays, la France

est le pays le plus mal partagé. Il faut s'attaquer au problème. J'espère que le ministre ne s'empressera pas de donner son avis précipitamment. Nous avons étudié la question en toute humilité. Notre liberté à la Chambre n'en est pas altérée, mais les Canadiens sauront que nous tentons de protéger les droits du Parlement. Dans l'intérêt de l'efficacité, nous ne cherchons pas à enlever tout pouvoir aux commissions. Nous tâchons d'assumer nos responsabilités et de faire œuvre utile.

J'ose croire que le ministre étudiera sérieusement l'amendement. Nous tenons à faire connaître nos opinions là-dessus, de façon énergique. Je n'aborderai pas la question que j'ai soulevée hier soir, quant au progrès accompli par le ministre au sujet du bill, vu que la question n'est pas aussi importante que l'amendement actuel. J'exhorte le ministre à maintenir la réputation qu'il s'est acquise depuis deux ans et demi. Le principe du bill n'a pas de secrets pour lui, dit-on. Il nous l'a expliqué en détail au comité. Il a consenti à le modifier, et la modification a été bien accueillie de tous les côtés de la Chambre. Grâce à son attitude, les frictions qu'aurait pu engendrer le débat, sur bon nombre de questions, ont été réduites au minimum. Nous avons réduit les intérêts locaux et régionaux à leur plus simple expression, en nous efforçant d'en arriver à un excellent bill. Nous savons que nous nous engageons dans un nouveau domaine.

Espérons que le bill se révélera excellent, avec les années, et que la Commission pourra s'assurer le personnel voulu, qui doit être difficile à trouver. Nous osons croire que la décision de la Commission établira des précédents judicieux pour les commissions à venir. Nous souhaitons qu'on mette sur pied un organisme de communications efficace, qui permette d'entrer en contact avec les gens et de connaître leurs opinions. Nous espérons que de ces moyens de communications sortiront des idées constructives. Je n'insisterai pas davantage là-dessus.

L'essentiel est de se demander si le Parlement relèvera ce défi. Pouvons-nous changer notre conduite et rompre—pourquoi pas—avec la tradition? Pouvons-nous adopter une loi régissant le comité et le pouvoir d'employés permanents loyaux non pas envers le gouvernement mais envers le comité, afin qu'ils puissent suivre de près les travaux de la Commission. Ils devraient pouvoir transmettre des propositions dans un langage compréhensible pour le profane. Nous espérons que les neuf ou douze membres de ce comité finiront au cours des années par être animés de la même ferveur collective que ce comité-ci et de la fierté de siéger à ce comité permanent de la Chambre, et que les gens rivaliseront entre eux afin de représenter leur parti au sein de